

**INTERVENTION ANNE CAMUS SESSION DES 14 et 15 DECEMBRE 2011**  
**RELANCE DE LA PROCEDURE**  
**DU PARC NATUREL GOLFE DU MORBIHAN**

Sollicitée par les collectivités locales il y a plus de 10 ans, la Région a été à l'initiative du projet de Parc Naturel Régional du Morbihan. La procédure très longue et très complexe qui s'en est suivie illustre sa persévérance et les efforts importants qu'elle y a consacrés.

Extrêmement consciente que le parc du Golfe qui verra le jour se classera dans la catégorie des Parcs naturels Régionaux français les plus soumis à une forte pression urbaine, la Région a de tout temps souhaité que l'urbanisation y soit mieux maîtrisée. Un important travail de concertation a été mené avec l'ensemble des collectivités, les acteurs économiques et sociaux tout en articulant développement durable et économique.

Les grandes orientations du projet de charte ont ainsi été approuvées par notre assemblée en 2010. Celle-ci reconnaissait une fois de plus, à l'unanimité, la nécessité d'agir pour que le territoire parc du Golfe du Morbihan, fragile et attractif mais aussi l'un des plus représentatifs de notre patrimoine breton, ne soit pas impacté par des dommages majeurs irréversibles. L'application du principe de précaution en quelque sorte !

Il ne s'agit donc plus aujourd'hui, de philosopher sur l'intérêt du parc, nous sommes tous persuadés de son utilité, mais de comprendre pourquoi la démarche n'a pas fonctionné afin de surmonter les difficultés inhérentes et de mieux relancer la dynamique.

Il a fallu 10 ans, le temps nécessaire à la concertation, pour que le projet éclore. Pendant ce laps de temps, les élections au sein des assemblées et des syndicats ont été toutes aussi nombreuses que les positions fluctuantes et divergentes des différents acteurs sur le projet de parc.

Certains élus ont craint que la logique économique l'emporte sur la logique naturaliste, d'autres ont écouté les chants alarmants de sirènes en période électorale : « le parc bloquera l'urbanisation, le parc empêchera toute nouvelle zone d'activités », etc... Et de technique, le dossier est devenu de plus en plus politique allant jusqu'à l'affrontement de certains élus ...

Au résultat final, 10 années d'élaboration collective annihilés et une grande déception pour une majorité de partenaires puisque l'aboutissement de la consultation des collectivités fait état de 27 communes l'ayant approuvé sur 38. Pire encore : le refus de se prononcer de Vannes Agglo a valu pour l'ensemble des 23 communes qu'elle regroupe alors que 15 d'entre elles avaient délibéré en faveur du parc.

Aujourd'hui, pour la Région Bretagne, maître d'ouvrage, l'enjeu consiste à sortir de cette impasse locale et complexe et de réaffirmer sa volonté de faire aboutir le projet de parc dans une vision d'ensemble.

## **Nouvelle organisation.**

La délibération qui nous est proposée propose avec justesse de revoir la gouvernance du projet. Ceci induit que le Conseil Régional aura à impulser une coopération durable entre les acteurs, mais également à être coordonnateur et médiateur ...Dépassionner, aplanir les défiances ou encore les réserves portées par certains élus sur l'importance des prérogatives en provenance du parc ... Ces obstacles ne seront surmontés qu'en mettant en place une nouvelle organisation plus neutre et fédératrice dans une nouvelle structure. Cette structure, véritable espace de dialogue portée par la Région, maître d'ouvrage, sera l'expression d'une ambition partagée des collectivités adhérentes.

## **Nouvelle charte**

Nouvelle organisation signifie nouvelle charte. Sa rédaction qui aujourd'hui sous tend l'ensemble des difficultés devra être rediscutée afin de définir un projet mieux partagé par une meilleure représentativité des collectivités au sein du conseil d'administration. Un Parc naturel régional est un territoire où l'on vit, où l'on travaille, où l'on se déplace, où l'on construit, où l'on entreprend, mais il ne peut pas non plus éluder le respect des engagements de la France au sommet de Nagoya sur la biodiversité, qui seront notamment examinés avec attention par le conseil national de protection de la nature -CNPN- et le Conseil d'Etat.

En matière d'urbanisme, les mesures de la Charte s'inscriront de toutes façons dans le cadre réglementaire fixé notamment par les lois «Paysage», «Solidarité Renouveau Urbain», «Urbanisme et Habitat», «d'Orientation Agricole » ou encore la Loi «d'Engagement National pour l'Environnement» (Grenelle I et II). Ces lois affirment la nécessité de construire une culture de projet d'urbanisme durable, soucieuse de promouvoir une gestion raisonnée des territoires et des ressources naturelles.

## **Nouveau périmètre**

Enfin restructuration annonce nouveau périmètre, il sera revu conformément à la loi Grenelle 2 en intégrant la relation terre mer. Il s'agit de travailler en complémentarité avec le SMVM et l'Etat mais aussi de prendre en compte les réflexions en cours sur le projet de parc Marin du Mor Braz. Parc marin qui ne verra sans doute pas le jour de sitôt puisque le décret de création qui était prévu pour 2012, a malheureusement a été mis en suspend faute de crédit d'Etat ...

En attendant, le travail ne manquera pas : il s'agira de mettre à jour le foncier en intégrant le potentiel urbanisable à la date du classement, de préciser la répartition entre les communes, d'assurer que les zones constructibles modifiées en espaces naturels soient réinscrites sur un autre site etc...

Enfin, la région devra s'attacher à ce que le Parc soit reconnu comme une structure de coordination globale d'aide aux élus des communes littorales. Ces derniers sont trop souvent confrontés à un échec administratif inextricable

de réglementations nationales et européennes. Convention Ramsar, Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, Espaces naturels sensibles...

Mes chers collègues,

Le Conseil Régional retrouve ses manches, relance le chantier pour qu'il devienne réalité et a la ferme intention de s'impliquer encore plus dans la concertation de l'ensemble des acteurs à l'échelle de la totalité du territoire du parc. Loin d'être une contrainte supplémentaire, le Parc Naturel du Golfe du Morbihan doit devenir un outil au service des communes.

*« Sans perdre courage vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage »*  
Monsieur le président nous vous encourageons, ce n'est qu'en réunissant toutes ces conditions que le souffle porté par la région fera aboutir ce projet .